

XXXII. Que par quelque cause que ce puisse être, un corps vienne à perdre son feu, l'air qui l'environne se condense.

XXXIII. Deux corps privés de feu électrique se repoussent : c'est que la portion d'air qu'ils interceptent ne peut se condenser sans réagir sur l'un & sur l'autre en sens contraire.

Il est évident que si ces corps sont sensibles aux différentes raréfactions de l'air, il faut que de part & d'autre ils se rendent vers les endroits où, l'air restant dans son état naturel, le feu électrique des corpuscules dont il est chargé, favorise sa dilatation & ranime la force expansive de ses ressorts.

A ces principes généraux j'ai ajouté celui que fournit l'analyse de la phiole électrisée de Mr. Mussichenbrock.

On tire de cette analyse que, si le verre n'offre un libre passage qu'aux particules déliées du fluide électrique, au moins ne refuse-t-il pas d'en admettre les particules grossières dans les premiers pores que leur présentent ses surfaces (Art. xxv.)

XXXIV. Mais ce qui doit étonner ceux à qui l'idée des jets proportionnés aux particules dont ils partent, ne s'est point encore offerte, c'est que si le verre est mince, & que les premiers pores ouverts du côté de l'une de ses surfaces reçoivent plus de matière électrique qu'il ne leur convient d'en admettre, les particules contenues dans les premiers pores, ouverts du côté de la surface opposée, s'échappent & laissent ces pores absolument vuides : c'est qu'alors la force qui résulte de la réunion des jets qui partent de la surface la plus chargée des particules électriques, l'emporte sur celle que lui opposent les jets, échappés de la surface la moins chargée d'électri-